

GFI FRANCE VALLEY PATRIMOINE

BULLETIN SEMESTRIEL D'INFORMATION

ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE 2026 – N°2026-01
PÉRIODE ANALYSÉE DU 1^{er} JANVIER 2026 AU 30 JUIN 2026
PÉRIODE DE VALIDITÉ : SECOND SEMESTRE 2026

Cher(e) Associé(e),

France Valley a le plaisir de vous rendre compte de l'activité du premier semestre 2026 du GFI* France Valley Patrimoine.

Nous vous rappelons qu'en tant qu'ELTIF (European Long Term Investment Fund) depuis le 11 mars 2025, le GFI France Patrimoine pourrait ne pas être adapté à des investisseurs de détail incapables de maintenir un engagement potentiellement illiquide à long terme et il est conseillé aux investisseurs de limiter leur investissement dans un ELTIF à une petite partie de leur portefeuille d'investissement global.

Il existe une période de détention minimale de 12 mois et la liquidité de Fonds pourrait être limitée.

La capitalisation du fonds dépasse les 680 millions d'euros au 30/06/2026. Ce sont plus de 200 forêts qui sont désormais gérées, pour une surface totale dépassant les 31 000 hectares.

En complément des dernières acquisitions et actualités sur le patrimoine de votre Foncière, nous vous partageons dans ce bulletin les actualités sur les incendies forestiers, qui ont malheureusement rythmé notre été, ainsi que les solutions mises en place pour limiter leur effet sur nos portefeuilles, tout en rappelant qu'aucune forêt gérée par France Valley n'a été touchée durant cette période.

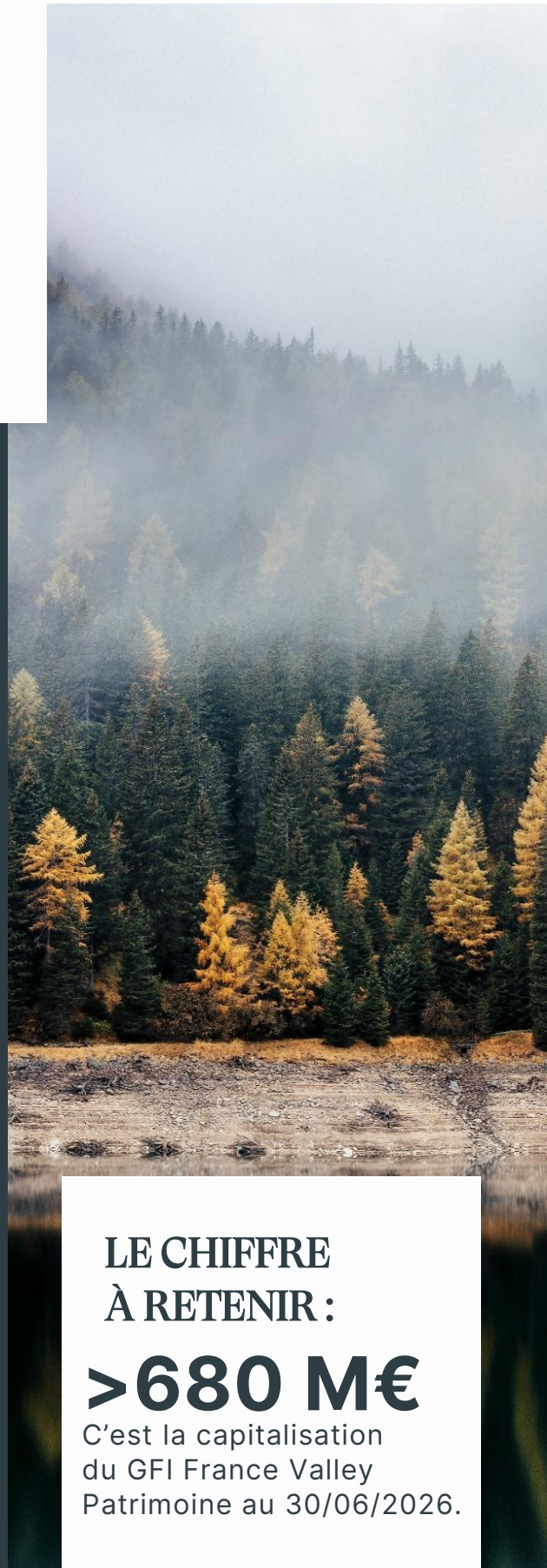
Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

*GFI : Groupement Forestier d'Investissement

LE CHIFFRE À RETENIR :

> 680 M€

C'est la capitalisation
du GFI France Valley
Patrimoine au 30/06/2026.





SOMMAIRE

03 ACTUALITÉS

04 LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

07 NOS ENGAGEMENTS ESG

10 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

11 PRINCIPAUX CHIFFRES

12 ACQUISITIONS ET CESSIION DU FONDS

15 COMMENTAIRE DE GESTION

18 RISQUES

ACTUALITÉS



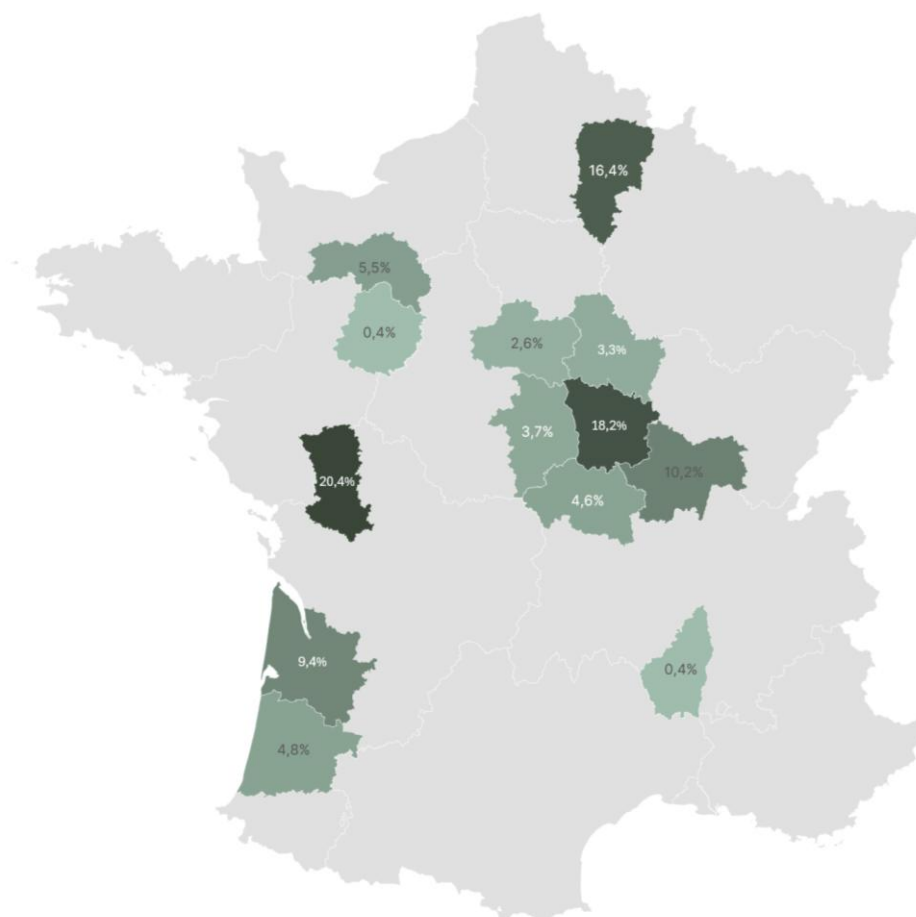
LES ACQUISITIONS AU PREMIER SEMESTRE EN FRANCE

Le premier semestre 2026 s'est achevé avec 19 acquisitions forestières sur l'ensemble des GFI gérés par France Valley, représentant près de 2 000 hectares dans 13 départements, et représentant 38M€ d'acquisitions.

Les 2 principales acquisitions du semestre sont les forêts de Seringes et de la Saisine acquises en indivisions par différents fonds gérés par France Valley et sont très largement des massifs composés de feuillus.

Répartition des acquisitions par France Valley au premier semestre en France

30/06/2026 – source : FRANCE VALLEY



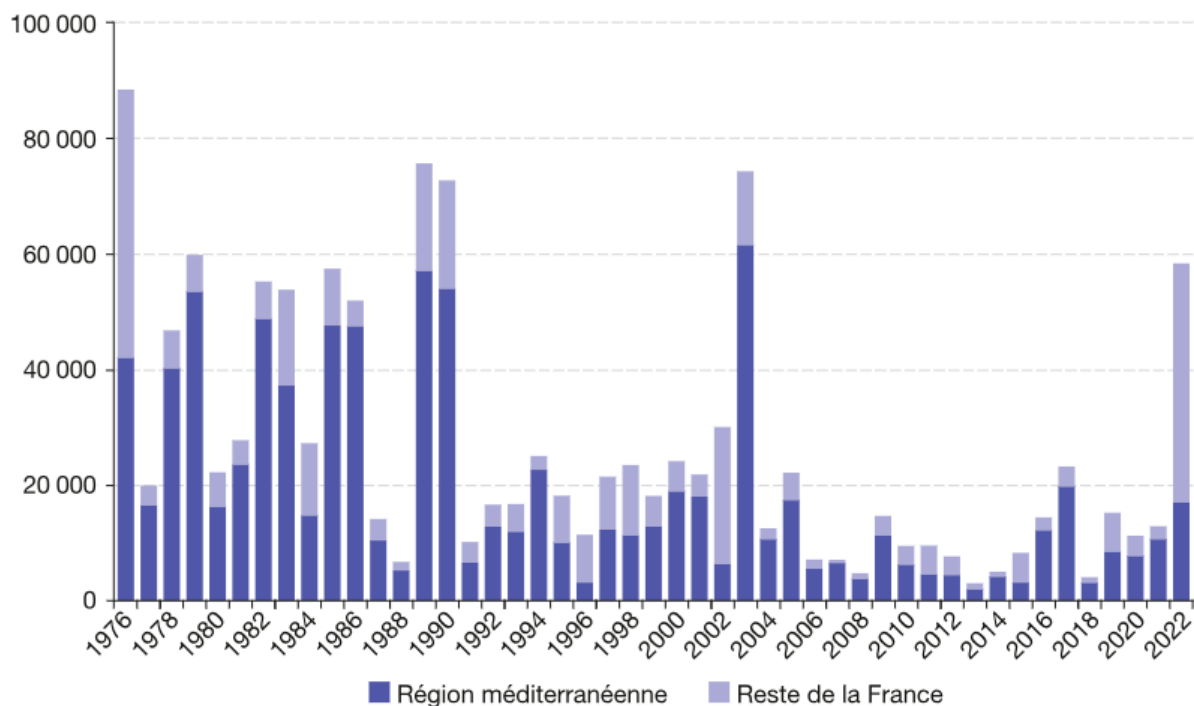
Pondération par les valeurs d'acquisition. Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs et sont donnés à titre indicatif.

LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

Sources : rapports officiels EFFIS

L'été 2026 a bien entendu été marqué par les incendies. A fin août, ce sont plus de 100 000 hectares de forêts qui ont pris feu en France. Il s'agit d'un triste record en cinquante ans de mesures satellitaires. Un mégafeu en Gironde a parcouru plus de 42 000 hectares à lui seul fin juillet — le plus grave épisode connu dans ce département depuis 1949. Naturellement, les canicules observées cet été et la période de sécheresse qui en découle sont les principaux facteurs qui expliquent ce niveau élevé.

En parallèle, l'exercice 2026 mis à part, les surfaces incendiées annuelles décroissent, et particulièrement sur des zones à risque comme le bassin méditerranéen :



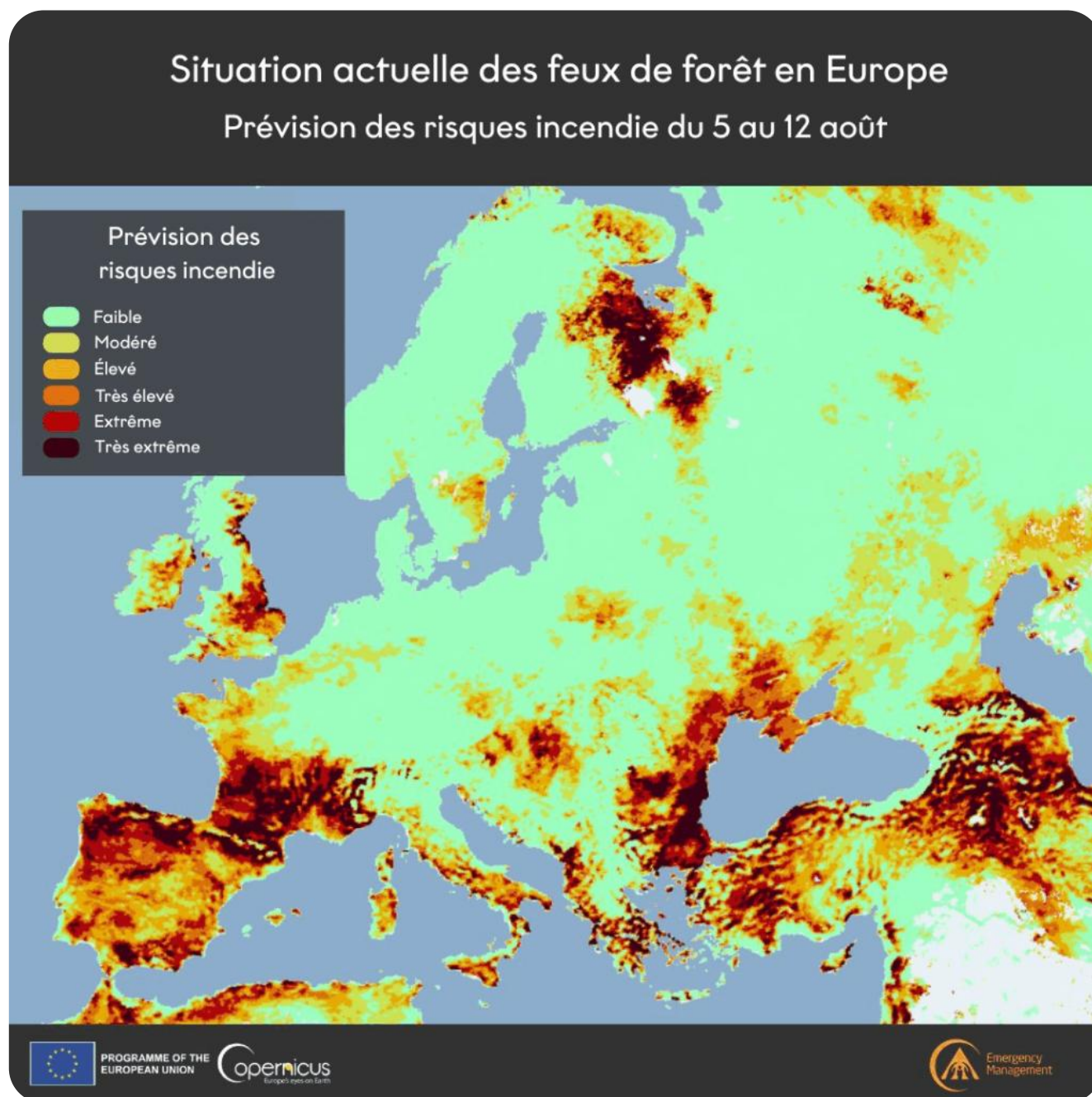
Source : Système européen d'information sur les incendies de forêt, EFFIS, 2023

Cette diminution structurelle s'explique par la mise à disposition de moyens de lutte performants, tels l'investissement dans des pistes d'accès et des réserves d'eau, les obligations de débroussaillage, les interdictions de fréquentation des secteurs sensibles et la sensibilisation du grand public, car nous pouvons rappeler ici que 90 % des incendies sont d'origine humaine (Source : <https://bdiff.agriculture.gouv.fr/indicateurs/graphiques>). Ces moyens doivent naturellement être aujourd'hui élargis à tout le territoire, sans exception, au vu de leur efficacité.

Le déploiement d'outils météorologiques permet également d'estimer les zones les plus à risque. Une carte interactive est mise à jour en continu, combinant danger météorologique et vulnérabilité (populations, valeurs écologiques, valeurs économiques exposées) est fournie sur le site de l'EFFIS. Celle de début août, présentée au niveau européen sur la page suivante montre bien que les risques majeurs sont condensés sur le pourtour méditerranéen et plus généralement la partie sud du pays.

LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

Sources : rapports officiels EFFIS



Il est à noter que la forêt française compte 17 millions d'hectares. La surface incendiée cette année correspond donc à moins de 1 % de la surface totale. Loin de nous l'idée de minimiser ces chiffres ni leurs impacts locaux : destruction d'écosystèmes, pertes pour les propriétaires sinistrés, risques pour la biodiversité des massifs touchés, ... Mais rapportée à l'échelle d'un portefeuille diversifié, cette proportion change la nature du risque à considérer : un fonds diversifié qui exclurait dès l'acquisition les zones classées à risque élevé ou très élevé, qui répartit ses actifs entre plusieurs bassins climatiques plutôt que de les concentrer sur un seul massif, et qui mixe les essences et les classes d'âge, n'élimine pas le risque incendie, mais s'organise pour qu'un sinistre localisé, même sévère à l'échelle d'un massif, reste statistiquement contenu à l'échelle du portefeuille global. C'est la différence entre le risque tel qu'il se présente pour un propriétaire isolé sur un massif non assuré, qui peut perdre l'intégralité de son actif en un été, et le risque tel qu'il se présente pour un fonds structuré autour de cette diversification, où un sinistre localisé n'impacte que peu la valorisation globale du fonds.

A ce titre, il est important de différencier les éventuels impacts à court terme, et ceux à plus moyen-long terme.

LES INCENDIES DE L'ÉTÉ 2026

Sources : rapports officiels EFFIS

L'exemple girondin de cet été est éclairant. Le mégafeu de Saumos-Le Porge a détruit la quasi-totalité de la monoculture de pin maritime sur la zone, générant entre 3,5 et 4 millions de tonnes de bois brûlé à écouler (l'équivalent des deux tiers, voire de la totalité, d'une année de production du massif landais). Cet afflux concentré dans le temps sature le marché : les acteurs de la filière (Alliance Forêts Bois, ONF) anticipent une décote de l'ordre de 15 à 20 %. De plus, le contexte géopolitique actuel pourrait amplifier la pression baissière. Cet impact se veut néanmoins surtout localisé dans les zones incendiées.

Concernant la valorisation des forêts en tant que tel, l'impact pourrait être différencié sur la durée, en supposant que l'incendie reste un phénomène ponctuel. En effet, si nous considérons que la valeur d'une forêt est la somme du foncier et du stock de bois qui la compose, l'incendie ne détruit pas la valeur foncière, le stock de bois pouvant, comme nous l'avons vu, être en partie commercialisé, en complément des assurances, qui pourront couvrir les frais de replantation.

Ainsi l'impact sur la valorisation de la forêt pourrait être limitée, sans aucune garantie bien entendu.

La meilleure réponse pour limiter l'effet de ces risques reste l'exclusion des zones les plus à risque et la diversification du portefeuille.



NOS ENGAGEMENTS ESG*

30/06/2026 – FRANCE VALLEY

*ESG : Environnement, Social, Gouvernance

FRANCE VALLEY – SIGNATAIRE DES PRI

France Valley est signataire des *Principles for Responsible Investment* (PRI) mis en place par les Nations Unies dont le but est de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la Société.



CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le GFI est composé d'actifs forestiers qui bénéficient d'une certification environnementale privée visant à promouvoir la gestion durable des forêts (ou sont en cours de certification). Les deux certifications considérées par France Valley sont la certification PEFC (« *Program for Endorsement of Forest Certification* ») ou FSC (« *Forest Stewardship Council* »).

FONDS ALIGNÉ À 80% AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Le GFI est un produit financier 80% aligné avec la Taxonomie européenne. Cela signifie qu'il investit dans des activités considérées comme « durables » au sens de l'Union Européenne, qu'il contribue de façon substantielle à l'atteinte d'objectifs environnementaux tout en ne portant pas de préjudice important à d'autres enjeux environnementaux et qu'il garantit le respect des garanties minimales de l'OCDE (« *Organisation de Coopération et de Développement Economiques* ») et de l'OIT (« *Organisation Internationale du Travail* »).

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le GFI France Valley Patrimoine répond à 5 des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



FONDS CLASSÉ ARTICLE 9 SFDR

Fonds classé « article 9 » au sens du règlement européen SFDR (« *Sustainable Finance Disclosure Regulation* »), ce qui signifie que le GFI poursuit un objectif d'investissement durable au niveau environnemental. Cette catégorie comprend les actifs les plus vertueux au sens de l'Europe.

LABEL GREENFIN

Le GFI France Valley Patrimoine bénéficie de la certification GREENFIN FRANCE FINANCE VERTE délivrée par Novethic, organisme accrédité par l'Etat. Novethic audite annuellement le fonds afin de veiller à ce que les critères du label soient toujours remplis et que les indicateurs d'impact du fonds soient conformes aux engagements pris au regard de la réglementation française et européenne.



MESURE D'IMPACT ET INDICATEURS

Trois critères ont été retenus afin de mesurer et suivre l'atteinte des objectifs durables des fonds, et qui permettent de démontrer qu'aucune atteinte grave n'est portée aux autres objectifs taxonomiques. Ces indicateurs font l'objet d'une publication dans le rapport annuel des fonds et feront l'objet d'un audit externe :

- L'empreinte carbone des forêts en portefeuille est mesurée à l'aide d'un **Indice de Carbone Forestier (ICF)**. Cette méthodologie s'appuie sur les travaux de l'ADEME (« *Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie* ») et du Centre National de la Propriété Forestière lors de la mise en place du Label Bas Carbone, adopté par le Ministère de la Transition Ecologique. L'intérêt des fonds est que l'ICF progresse d'une année sur l'autre.
- Le taux de certification **PEFC** (« *Program for Endorsement of Forest Certification* ») ou **FSC** (« *Forest Stewardship Council* ») sur le nombre de forêts total du portefeuille : l'objectif est que 100% des actifs soient certifiés ou en cours de certification à la clôture de chaque exercice.
- La **notation ESG** des actifs du portefeuille est réalisée annuellement afin de faire un diagnostic ESG (Carbone, Biodiversité, Social) des forêts au moment de leur acquisition et de proposer sur cette base des perspectives et d'amélioration de gestion afin d'améliorer ce scoring.

Au 31/12/2025, 100% des actifs forestiers sont certifiés PEFC ou FSC ou en cours de certification.

ANALYSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

France Valley met actuellement en place un processus d'analyse des risques environnementaux auxquels ses actifs forestiers pourraient être exposés. Les principaux risques identifiés sont les risques environnementaux physiques et de transition liés au climat et à la biodiversité.

LES INDICATEURS ESG

L'Indice de Carbone Forestier

France Valley a le plaisir de présenter son Indice de Carbone Forestier. Rappelons que cet indicateur, développé par les équipes de France Valley, permet de mesurer année après année l'évolution du stock de carbone des forêts et leur contribution effective à la transition environnementale.

La Société a choisi d'utiliser un indice carbone, exprimé en tonne équivalent CO₂ et développé en interne qui s'appuie sur la méthodologie du Label Bas Carbone entériné par le Ministère de la Transition Écologique. La méthodologie de l'indice est disponible [ici](#).

L'indicateur permet de calculer le stock de CO₂ séquestré dans les forêts, stocké dans les produits issus des bois vendus, ou dont les émissions ont été évitées grâce à l'usage de ces bois. L'objectif de France Valley est que cet indice progresse d'une année sur l'autre, illustrant le fait que les forêts détenues permettent de lutter contre les effets du changement climatique.

Concernant le GFI France Valley Patrimoine, l'indice est en progression de 141 452 T_{eq} CO₂ à périmètre constant (référence au 31/12/2024), soit un **gain de 1,03% et de 5,78 T_{eq} Co₂ par hectare**.

Pour rappel, la progression était de 129 823 T_{eq} CO₂ en 2024.

Certification environnementale des forêts

L'objectif des fonds de France Valley est de détenir uniquement des forêts labellisées FSC ou PEFC. Sur le GFI France Valley Patrimoine, le taux de forêts certifiées ou en cours de certification était bien de 100 % au 31/12/2024 et l'est toujours au 31/12/2025.

Notation ESG

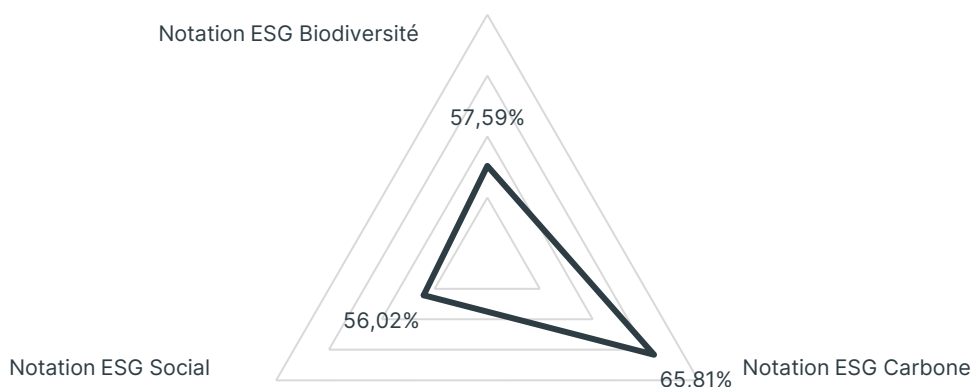
France Valley a également développé différents indicateurs ESG, permettant d'établir une notation pour ses différents fonds.

Pour mener cette évaluation ESG, 25 critères sont analysés pour chaque forêt acquise à partir du 01/01/2025. Chaque critère peut rentrer dans une ou plusieurs des catégories de la notation : Biodiversité, Carbone et Social. On peut citer à titre d'exemple :

- Prévention incendie
- Résistance au feu
- Séquestration Carbone
- Résistance technologique aux aléas climatiques
- Part de la propriété cloisonnée
- Diversité des essences
- Gestion à couvert continu
- Maturité des peuplements
- Capacité des sols à permettre l'introduction d'essences variées
- Fréquentation du public
- Accès motorisé

Chacun des critères est associé à une question sur la situation de référence du massif, qui reflète l'état de la forêt et des pratiques de gestion à l'instant du diagnostic, sur la base de laquelle chaque réponse correspond à un score. Chaque score associé à chacun des critères est pondéré selon les trois piliers (Carbone, Biodiversité et Social), de telle sorte qu'une note Biodiversité, une note Carbone et une note Sociale peuvent être calculées à l'aide de cette notation ESG.

Ces notes sont présentées ci-après et rebasées sur 100, ce qui permet de calculer une note globale sur le fonds de 58,95 / 100. Ce score sera suivi dans le temps et l'objectif est de le voir s'améliorer sur le moyen/long-terme.

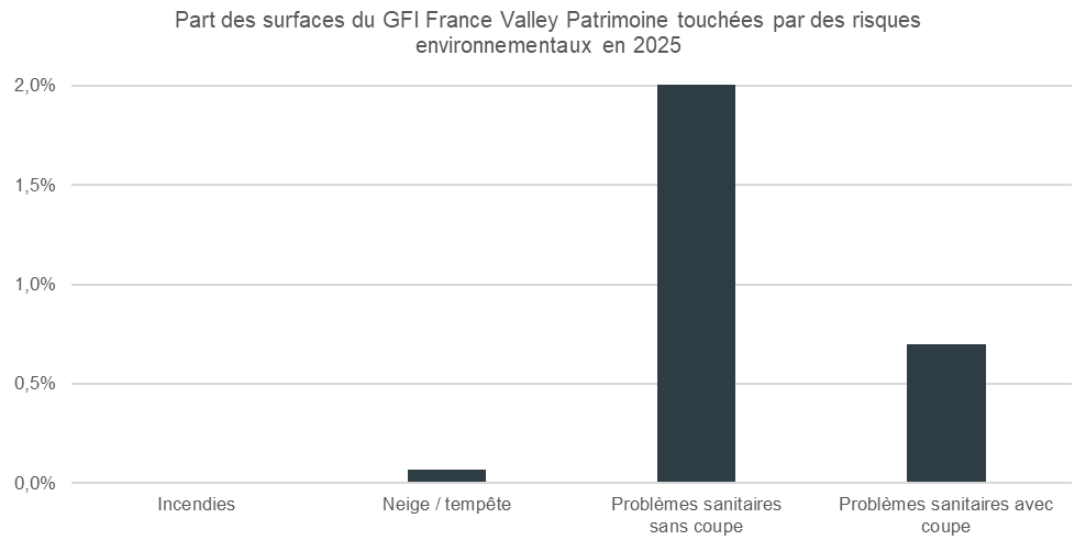


Indicateurs de risques environnementaux

La Société a également mis en place un suivi des risques environnementaux, qui peuvent être divisés en deux groupes : les risques climatiques et les risques sanitaires. Les indicateurs suivis sont le nombre d'hectares touchés par des incendies, la tempête ou la neige, ou par des parasites ou problèmes sanitaires :

Risques climatiques				Risques sanitaires			
Surfaces du GFI France Valley Patrimoine touchées par un incendie		Surfaces du GFI France Valley Patrimoine touchées par la tempête ou la neige		Surfaces du GFI France Valley Patrimoine touchées par des parasites/problèmes sanitaires		Dont surfaces du GFI France Valley Patrimoine passées en coupe sanitaire	
ha	% surface	ha	% surface	ha	% surface	ha	% surface
0,025	0.0001 %	21,97	0,07 %	943,93	3,09 %	214,69	0,7 %

Pour rappel, les risques climatiques sont systématiquement assurés sur les forêts françaises.
96 % de la surface du GFI France Valley Patrimoine n’a subi aucun risque environnemental en 2025.



Source : France Valley. Données au 31/12/2025.



30/06/2026 – source : FRANCE VALLEY

30/06/2026 – source : FRANCE VALLEY

GFI :
**GROUPEMENT FORESTIER
D'INVESTISSEMENT**

STATUT :
SOUSCRIPTIONS OUVERTES

CAPITAL :
VARIABLE

DURÉE DU GFI :
99 ANS

DATE DE CRÉATION :
01/06/2017

N° VISA AMF :
25-03

DATE D'OBTENTION DU 1^{er} VISA :
18/10/2019

N° SIREN :
830 014 015

DÉPOSITAIRE :
**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SECURITIES SERVICES**

CLASSIFICATION SFDR :
9

203 forêts
31 255 hectares

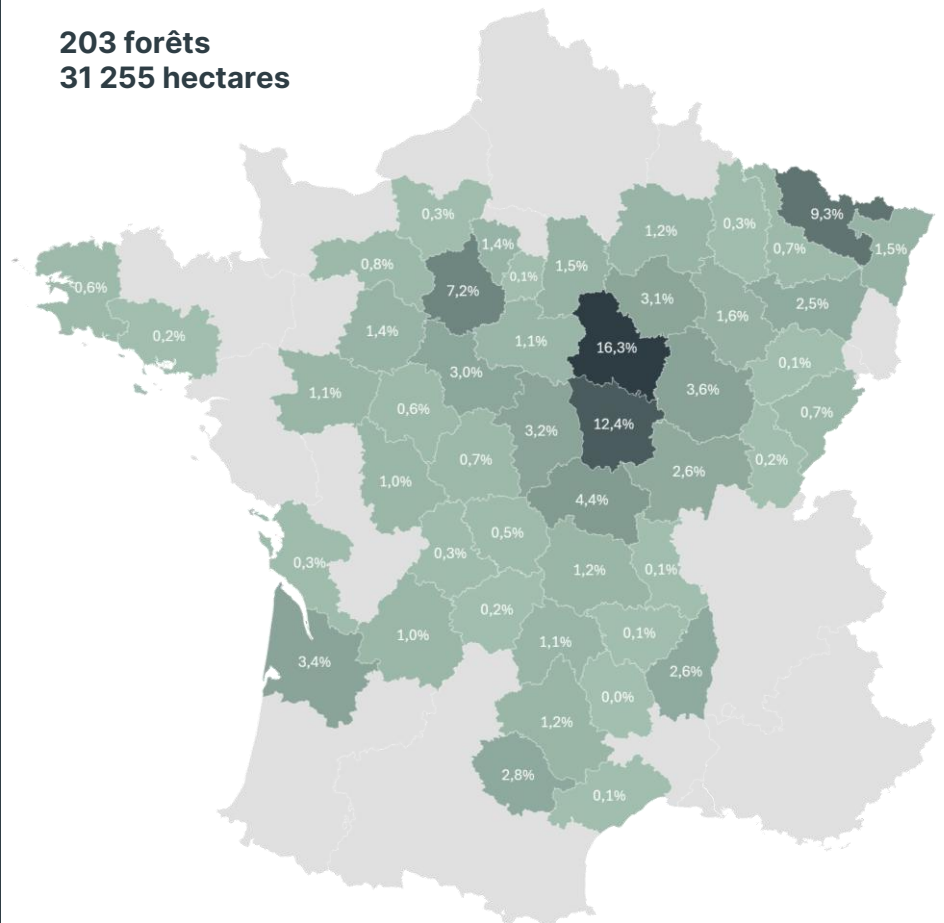


Diagramme circulaire illustrant la répartition des actifs :

- Actifs forestiers : 95%
- Trésorerie : 5%

Graphique circulaire illustrant la répartition des matériaux de construction :

- Résineux : 30%
- Feuillus : 70%

Diagramme circulaire illustrant la répartition des forêts par stade de maturité :

- Jeune et plantation : 27%
- Intermédiaire : 39%
- Mature : 34%

10

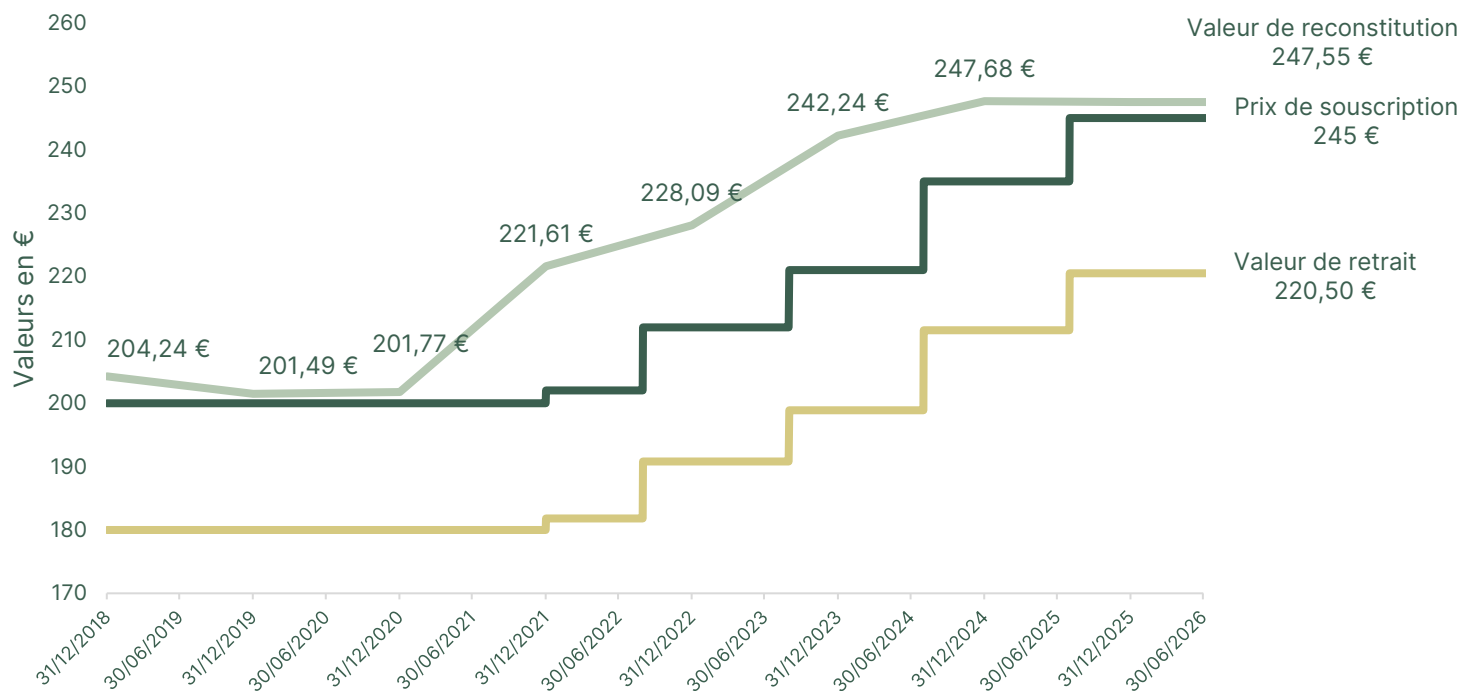
PRINCIPAUX CHIFFRES

30/06/2026 – source : FRANCE VALLEY

	Nombre de parts	Parts nouvelles	Retraits	Nombre de parts en attente de retrait	Nombre d'associés	Capitalisation	Prix de souscription	Valeur de retrait
Au 31/12/2025	2 668 753,09	159 923,23	71 386,27	-	9 919	653 844 507,05 €	245 €	220,50 €
Au 30/06/2026	2 783 075,06	143 987	29 665,03	-	10 041	681 853 389,70 €	245 €	220,50 €

Evolution de la valeur de reconstitution, du prix de souscription et de la valeur de retrait

Depuis l'obtention du VISA AMF



Source : France Valley. Données au 30/06/2026.

Rappelons que les performances passées ne présagent pas des performances futures, qu'elles ne sont pas constantes dans le temps et qu'il existe un risque de perte en capital partielle ou totale.

La valeur de reconstitution est la valeur « brute » du patrimoine (incluant tous les droits et frais acquittés à la constitution du patrimoine du fonds).

Le prix de souscription est fixé par la Société de gestion dans une fourchette de 10% autour de la valeur de reconstitution; c'est le prix payé pour souscrire une part.

La valeur de retrait est la valeur qu'obtiendrait l'associé s'il demandait le rachat de ses parts, la liquidité n'étant pas garantie; elle correspond au prix de souscription diminué de la commission de souscription de 10%.

La valeur de réalisation est la valeur « nette » du patrimoine et équivaut à la somme qui serait obtenue si le fonds devait être liquidé et si tous les actifs étaient vendus à la valeur d'expertise.

197,18 €

VALEUR DE RÉALISATION
au 31/12/2025

247,55 €

VALEUR DE RECONSTITUTION
au 31/12/2025

SOIT UN ÉCART DE 0,02 %
AVEC LE PRIX DE SOUSCRIPTION
À COMPTER DU 1^{ER} AOÛT 2026

Nous avons le plaisir de vous rappeler que nous avons ajusté le prix de souscription, suite à la validation de la valeur de reconstitution en AG, en l'augmentant de 1,01% au 1^{er} août. Il est donc établi à 247,50 € depuis cette date. Le prix est désormais aligné sur la valeur de reconstitution qui s'élève à 247,55 €/part. Cette dernière est stable par rapport à l'année dernière reflète les ajustements évoqués sur les marchés des feuillus, compensés par la bonne tenue de la demande sur les marchés résineux. **Cela renforce la pertinence de la diversification du portefeuille de votre GFI.**

ACQUISITIONS DU SEMESTRE AU 30/06/2026 – FRANCE VALLEY

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Il existe un risque de perte en capital partielle ou totale. Toutes les forêts font l'objet d'une expertise indépendante préalablement à leur acquisition. Certains experts donnent une valeur précise, d'autres une fourchette car il existe une marge d'erreur. Dans le cas de la présentation d'une fourchette, la valeur présentée est celle de l'acquisition si elle a été réalisée dans cette fourchette. Si l'acquisition a été réalisée pour un prix en dehors de cette fourchette, c'est sa moyenne qui est présentée.

Nom de la forêt	Région	Département	Date d'acquisition	Coordonnées GPS (cliquez pour visualiser)	Surface (ha)	Prix d'acquisition	Valeur d'expertise	Essences principales
Bois de Cercy	Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre	27/01/2026	46.898039, 3.613469	10	296 666 €	330 341 €	Chêne
Bois de Charny (agrandissement)	Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or	18/02/2026	47.297396, 4.439946	29	317 000 €	320 091 €	Douglas
Boisement de Montailié	Pays de la Loire	Sarthe	25/03/2026	47.953781, 0.681133	24	112 234 €	113 000 €	Afforestation à venir
Bois de Bouchard	Centre-Val-de-Loire	Cher	22/06/2026	46.841387, 2.974374	51	1 001 700 €	1 041 000 €	Chêne

4 acquisitions ou agrandissements ont été réalisés lors de ce premier semestre 2026.

Ce sont également 6 dossiers de taille moyenne qui se sont signés, dans de bonnes conditions financières puisque les plus-values latentes estimées par les expertises forestières indépendantes sont de l'ordre de 20 %.

Agrandissement du bois de Charny

Cette propriété est un agrandissement de 29 hectares du Bois de Charny acquis en 2021 et situé en Côte d'Or au Nord-Ouest de Pouilly en Auxois. Ce petit massif est composé d'une futaie de douglas moyennement riche sur 18 hectares, d'un taillis simple composé de jolies poches de robinier sur 8,5 hectares. Le reliquat est un sol nu en attente de boisement.

Bois de Cercy

Le Bois de Cercy se situe dans la région forestière du Plateau Nivernais, en limite avec la région forestière du Bazois. Situé au sud, ce bloc est un agrandissement de la forêt de Champdoux, propriété du GFI France Valley Patrimoine. Le peuplement est constitué uniquement d'un mélange futaie-taillis, principalement constitué de chênes communs (sessile et pédonculé), accompagnés en essence secondaire par le hêtre. Le sous-étage est dominé par un taillis de charme et de hêtre, bien implanté sur l'ensemble de la parcelle. Un inventaire en plein fait ressortir un volume de plus de 150m³ de chêne et hêtre, avec des tiges d'un volume unitaire supérieur à 1,9m³. Le chêne représente ici 90% du volume et la quasi-totalité de la valeur de la parcelle.



ACQUISITIONS DU SEMESTRE

Montaillé

Cette propriété diffère des précédentes en raison de sa nature. Il s'agit de terres agricoles, situées sur la commune de Montaillé, en Sarthe, dans le Plateau Calaisien. D'une surface d'environ 23 hectares, majoritairement valorisées en prairies depuis les années 2000 sur des sols limoneux, ces terres libres de tout bail sont classées en zone agricole. Le boisement interviendra prochainement en essences diversifiées feuillues et résineuses après étude des stations.

Bois de Bouchard

L'acquisition de 50 hectares du Bois de Bouchard est un agrandissement de la propriété du même nom déjà en portefeuille. Le Bois de Bouchard a été acquis en 3 parties distinctes, dont la première a eu lieu en 2022, puis 2025 et dernièrement en 2026. La propriété, dans son ensemble, atteint aujourd'hui les 75 hectares.

Ces 50 derniers hectares sont constitués de deux entités cadastrales attenantes mais séparées par une départementale facilitant grandement son accès. Le peuplement est majoritairement un mélange futaie-taillis représenté par le chêne de bonne conformation. Le volume de chêne dépasse les 100m³/ha et le volume unitaire moyen se situe à 1,35m³.

Cet agrandissement important à l'échelle de la propriété historique permet de créer une entité de gestion plus cohérente et d'accroître la qualité de nos massifs par la logique du remembrement.

Source : France Valley, 2026



**DÉCOUVREZ LA CARTE
DE NOS INVESTISSEMENTS FORESTIERS***



Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs et sont donnés à titre indicatif.

CESSION DU SEMESTRE

AU 30/06/2026 – FRANCE VALLEY

Nom de la forêt	Région	Département	Date d'acquisition	Date de cession	Coordonnées GPS (cliquez pour visualiser)	Surface (ha)	Prix de cession	Commentaire
Forêt d'Appelvoisin	Nouvelle-Aquitaine	Deux-Sèvres	20/02/2015	21/05/2026	46.64601, -0.64424	25	374 k€	Valeur de cession supérieure à la dernière valeur d'expertise



Les investissements réalisés ne préjugent pas des investissements futurs et sont donnés à titre indicatif.

COMMENTAIRE DE GESTION DU FONDS GFI FRANCE VALLEY PATRIMIONE

Les opérations de gestion courante se sont poursuivies conformément aux Plans Simples de Gestion (PSG) agréés.

Des reboisements ont été réalisés dans plusieurs massifs, avec notamment la plantation de :

- 5,7 hectares dans la forêt du Cheylard (Ardèche) avec la plantation de près de 8 800 plants : 2 343 douglas, 6 244 pins laricio et pins maritimes et 200 cormiers et alisiers Tormalin,
- 9,55 hectares de la forêt de la Bartharie (Tarn) avec la plantation de 5 145 plants de chêne sessile et 1 500 plants de pins maritimes.

Sur la même période, 108 900 € ont été investis dans l'entretien des jeunes peuplements, avec notamment les dégagements de plantations dans la forêt de Crenay (Aube), dans la forêt de Menou (Nièvre) et dans la forêt de Fonteny (Creuse), afin de contenir la végétation concurrente en pleine croissance avec le printemps et l'été.

Les épisodes de fortes chaleurs survenus au cours du mois de juin ont soumis les peuplements forestiers à un stress hydrique marqué. Les jeunes plantations, dont le système racinaire est encore en phase d'installation, demeurent naturellement les plus sensibles à ces conditions. Les peuplements plus âgés peuvent également présenter des mécanismes d'adaptation, comme une chute anticipée des feuilles ou un ralentissement temporaire de leur croissance, afin de limiter les pertes en eau. **Ces phénomènes, désormais régulièrement observés lors des épisodes caniculaires, font l'objet d'un suivi attentif par nos équipes afin d'adapter, lorsque cela est nécessaire, les interventions sylvicoles et les programmes de coupes.**

Les forêts du GFI France Valley Patrimoine ont également fait l'objet d'une attention soutenue avec la poursuite de travaux d'entretien divers, notamment dans la forêt de la Mathé (Tarn) avec la pose de blocs béton dans le cadre de la sécurisation d'une bordure de route fréquentée. Plusieurs coupes ont également été menées, dans l'amélioration continue de la qualité des peuplements avec notamment des coupes d'amélioration, des coupes sanitaires et des coupes jardinatoires, notamment dans la forêt de Châtres (Yonne) avec le prélèvement 205 m³ de chêne et 59 m³ de frênes, dans la forêt des Hautards (Allier) avec le prélèvement de 364 m³ de chêne ou encore dans la forêt de Font-Moreau (Cher) avec le prélèvement de 180 m³ de chêne.

Au total, près de 4 750 m³ de bois d'œuvre ont été exploités, dans le respect de l'ambiance forestière, et toujours avec l'objectif d'améliorer la qualité globale des peuplements et de conserver une logique de capitalisation pour la prise de valeur du fonds.

Le marché des feuillus demeure contrasté : **après des prix exceptionnellement élevés sur le chêne, les cours se stabilisent, la demande pour les bois de grande qualité reste présente,** mais l'activité des scieries est prudente et les bois de qualité courante connaissent une commercialisation plus sélective, dans un contexte de ralentissement de la construction.

À l'inverse, le marché des résineux (douglas, pin laricio, pin maritime, épicéa) conserve une dynamique favorable, portée par une demande soutenue en construction et emballage ainsi que par la reprise progressive de certains industriels, même si la prudence reste de mise ; dans cet environnement, la diversification des essences au sein des forêts de votre GFI constitue un facteur de résilience important.

VOLUME DE BOIS VENDU

source : FRANCE VALLEY

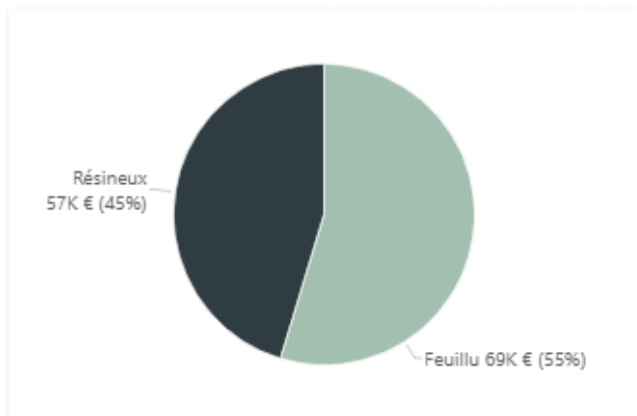
103 105 €

Chiffre d'affaires ventes de bois

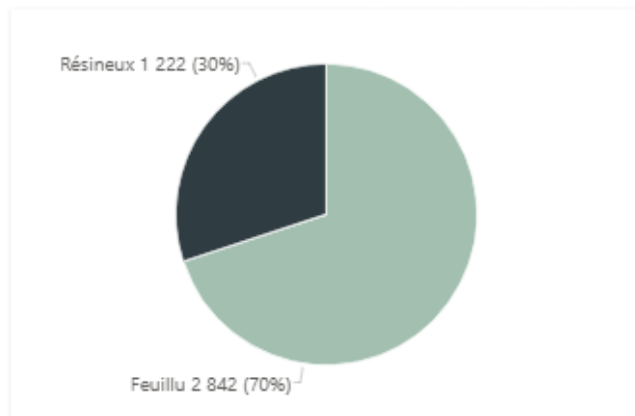
4 065 m3

Volume converti exploité

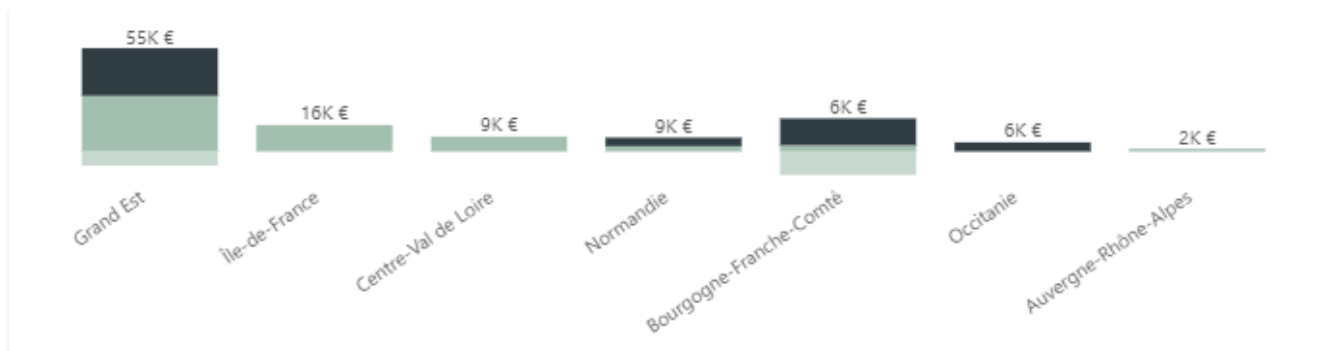
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE



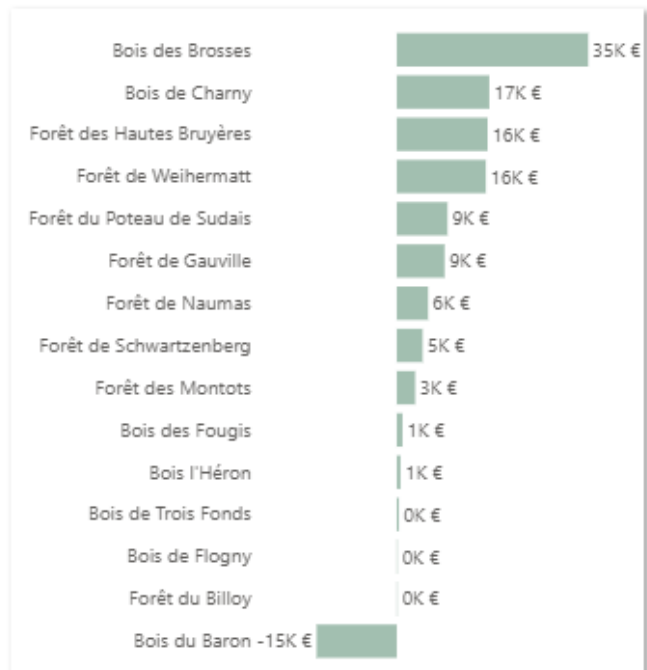
VOLUME PAR CATEGORIE (m3 converti)



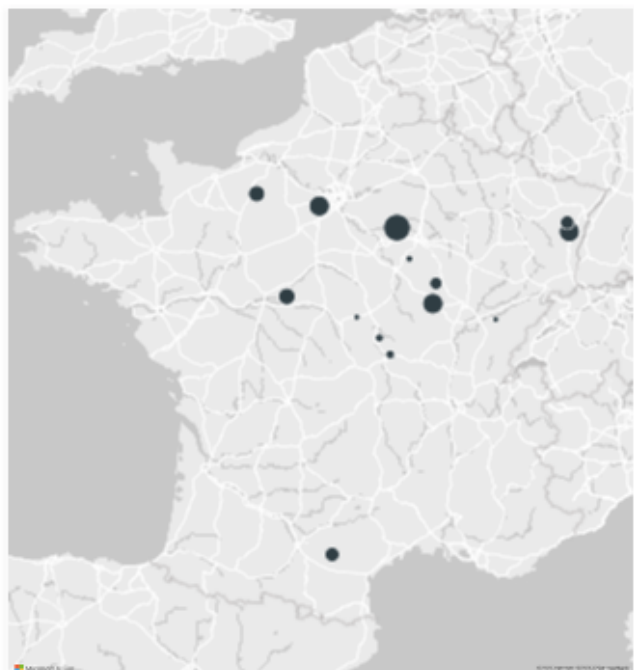
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATEGORIE ET REGION



PLUS IMPORTANTS CHIFFRES D'AFFAIRES



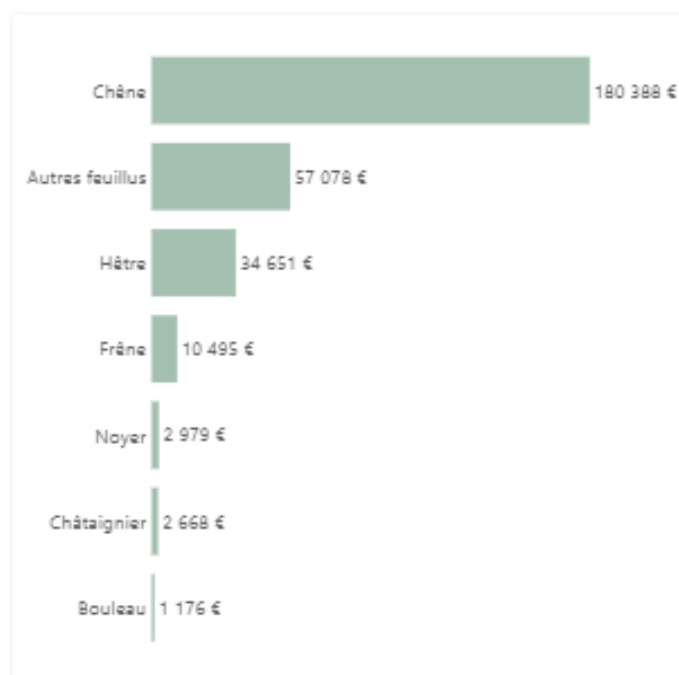
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FORET



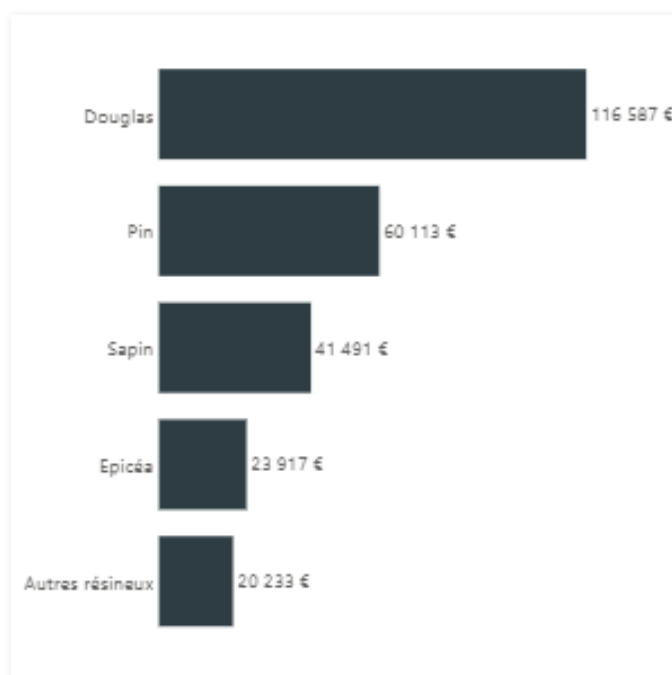
VOLUME DE BOIS VENDU

source : FRANCE VALLEY

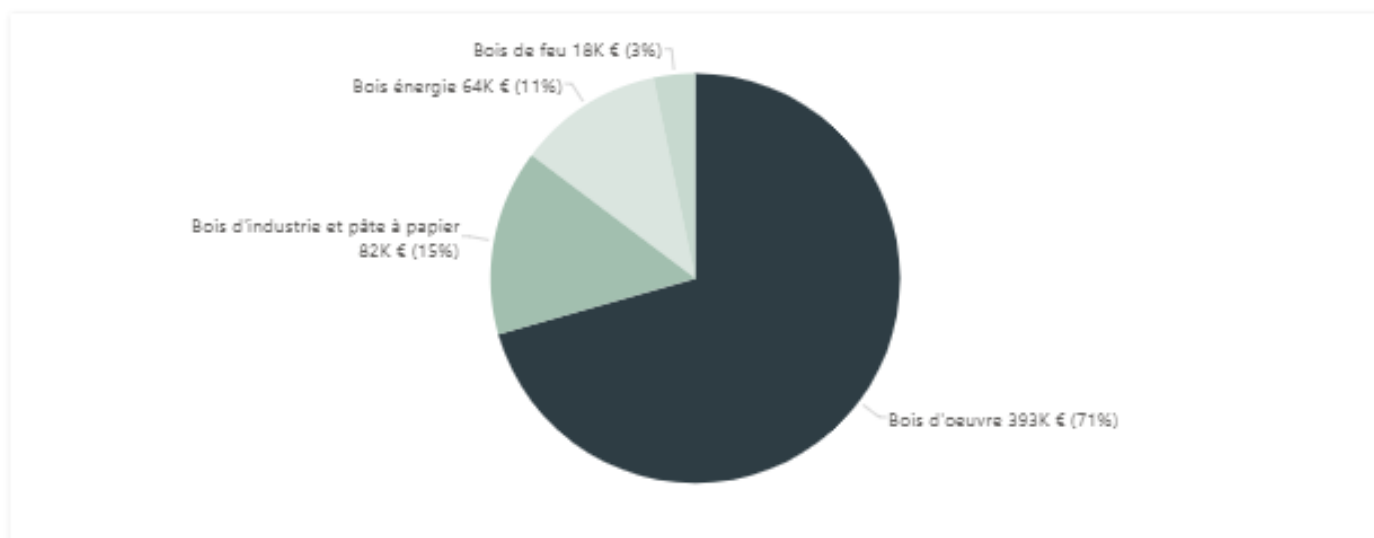
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESSENCE FEUILLUE



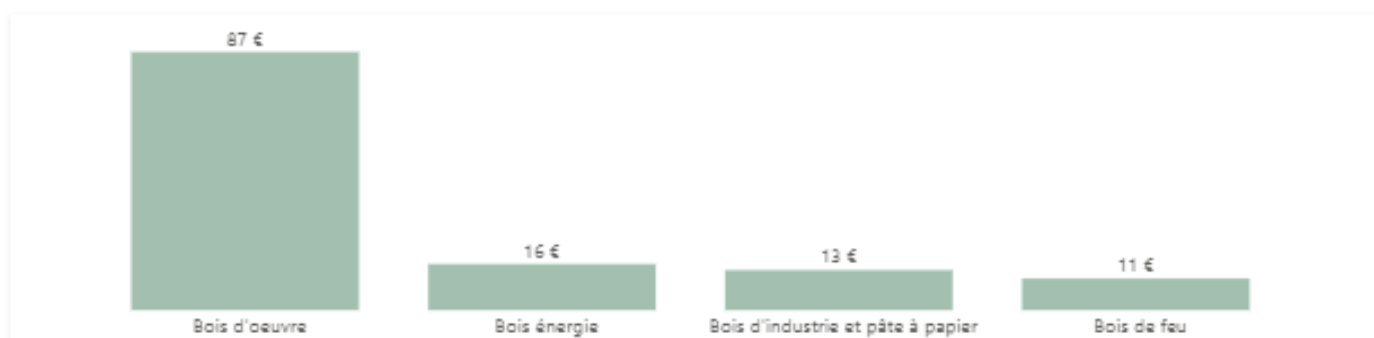
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESSENCE RESINEUSE



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE PRODUIT



PRIX MOYEN AU M3 PAR TYPE DE PRODUIT



AVERTISSEMENTS ET RISQUES

L'investissement dans des parts de Groupements Forestiers d'Investissement (GFI) est réservé aux personnes susceptibles, par leur connaissance et leur souci de diversification des placements financiers, de prendre en compte les particularités de cette forme d'investissement. Il présente un certain nombre de risques, notamment :

Risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital : le GFI n'offre pas de garantie en capital ; ce type d'activité connaîtra les évolutions et les aléas du marché de la sylviculture ;

Risques d'exploitation et sur les revenus : exposition à un risque de perte, lié notamment à la variation de la production en qualité, en volume et en valeur, le prix du bois n'étant pas constant dans le temps. En outre, l'exploitation forestière est soumise aux aléas climatiques tels que les tempêtes, le gel, la grêle, les incendies et, de manière générale, les catastrophes naturelles ainsi que les risques phytosanitaires. Le GFI est également exposé à un risque de perte de marchés et risque de mévente du produit des coupes de bois, lesquels peuvent dégrader les revenus.

Risque de liquidité : la liquidité est fonction des demandes de souscription ou d'acquisition de parts enregistrées par le Gérant. Aucune garantie ne peut être apportée sur le délai de revente des parts ou sur le prix de cession.

Blocage des parts : l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que, en contrepartie de réductions d'impôts, leurs fonds sont soumis à une contrainte de blocage. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs propres conseils préalablement à leur investissement dans des parts de GFI, notamment afin d'appréhender leur situation fiscale particulière. La législation fiscale en vigueur à ce jour est susceptible d'évoluer.

Risque de durabilité : il existe des risques ESG, ou risques de durabilité, correspondant à des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risque de crédit : les parts peuvent être souscrites dans le cadre d'un achat à crédit et le GFI peut également recourir à l'emprunt. En cas de défaillance de l'investisseur à rembourser son crédit ou en cas de difficulté du GFI à honorer ses engagements financiers, cela pourrait entraîner des pertes pour l'investisseur, y compris la perte totale du capital investi. Il est important de noter que l'effet de levier lié au recours à l'emprunt peut amplifier les pertes en cas de baisse des performances du GFI.

Risque lié à l'inflation : La performance du GFI n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du GFI corrigé de l'inflation pourrait être moindre si l'inflation était supérieure au rendement espéré du produit. Cela implique que la valeur des parts peut diminuer, en fonction des performances et des fluctuations du marché de la sylviculture, entraînant une perte partielle ou totale du capital investi.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RETRAIT DES PARTS AU 30 JUIN 2026

Augmentation de capital : le GFI est une Société à capital variable, habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur du plafond de 1 000 000 000 €.

Prix de souscription d'une part : le prix de souscription tous frais compris est de 245 € depuis le 1^{er} août 2025, dont 95 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par le GFI à la société de gestion, fixée à 24,50 € HT. Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de France Valley au 56, avenue Victor Hugo 75116 Paris.

Principe et modalités du retrait : les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la Société de Gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen précisé dans les Statuts et la Note d'Information du GFI.

Elles sont, dès réception, inscrites sur le registre des demandes de retrait et sont satisfaites par ordre chronologique d'inscription et dans la limite où la clause de variabilité le permet.

Le règlement des associés qui se retirent a lieu sans autre délai que le délai administratif normal de régularisation.

Les parts remboursées sont annulées.

Modalités de cession : les cessions de parts peuvent être directement réalisées par l'associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles.



CRÉDIT PHOTO : © FRANCE VALLEY • © ADOBE STOCK

FRANCE VALLEY

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF
sous le numéro GP-14000035

SAS à Directoire à capital variable, au capital minimum de 250.000€

56 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

RCS Paris 797 547 288

Relations Associés: 01 82 83 33 85 - associes@france-valley.com



France Valley
INVESTISSEMENTS